

DOCUMENT DE PRÉSENTATION

Appel régional à projets régional ouvert du 20 mars au 15 juillet 2018

1. INTRODUCTION

Ce document fournit les informations nécessaires au dépôt d'un dossier dans le cadre d'un accompagnement des institutions dans la **mise en place de dispositifs¹ de soutien à l'entrepreneuriat**. Le présent appel régional à projets s'adresse aux établissements membres de l'Agence universitaire de la Francophonie, à jour de leur cotisation et situés dans la région Asie-Pacifique.

2. CADRE GÉNÉRAL DE L'APPEL À PROJETS

Cet appel à projets s'inscrit dans différents axes de [la stratégie 2017-2021](#) de l'AUF :

- **Encourager les étudiants et les diplômés à créer leur entreprise.** L'AUF souhaite appuyer les partenariats avec le secteur privé et les opérateurs impliqués dans la création d'initiatives et d'entreprises, développer la mise en réseau des espaces et des outils dédiés à l'entrepreneuriat et à la pré-incubation en s'appuyant notamment sur les campus numériques de l'AUF devenus des tiers lieux pour les rencontres entre les mondes académique et économique.
- **Stimuler la culture de l'entrepreneuriat dans les programmes de formation et de recherche, comme un facteur de qualité et de pertinence.** L'AUF souhaite favoriser la reconnaissance de l'engagement des étudiants dans l'entrepreneuriat par des dispositions structurantes, inclure l'entrepreneuriat dans la politique de stages de l'université, et développer les outils et les compétences liées à l'entrepreneuriat dans les formations comme dans les activités extra-curriculaires, en incluant le « savoir devenir ».

Le Conférence des recteurs des établissements membres de l'AUF en Asie-Pacifique a formulé certaines recommandations lors de son Assemblée générale (4 avril 2017, Rangsit -Thaïlande) en vue de contextualiser certaines dispositions de la Stratégie 2017-2021. À travers la mise en place d'une offre francophone d'expertise, il s'agit pour les établissements membres de :

- développer **une culture de l'entrepreneuriat**, à travers son offre de formation et des projets de recherche, en relation avec les défis socio-économiques que doivent relever les sociétés de la région ;
- favoriser **la reconnaissance de l'implication des étudiants par des mesures structurantes** : délivrance de crédits pour des modules spécifiques à l'entrepreneuriat, politique de stages centrée sur l'innovation et l'entrepreneuriat, etc. ;
- définir **une stratégie multi-partenariale** au service d'une culture de l'entrepreneuriat : acteurs socio-économiques, pépinières d'entreprise, alumni, cellules université-entreprise, etc. ;
- développer **des outils et des compétences liés à l'entrepreneuriat** dans le cadre d'un parcours d'apprentissage, dans ou hors du cursus de formation.

¹ Dispositif : ensemble d'actions conduites par un établissement membre ayant un effet durable dans les domaines suivants : structure interne, procédures, outils, systèmes d'information, etc.

3. CONTEXTE ET PRIORITÉS DE L'APPEL À PROJETS

L'appel à projets a pour objectif principal de permettre aux établissements d'enseignement supérieur de mettre en place **des dispositifs de soutien à l'entrepreneuriat**.

Exemples de dispositifs de soutien à l'entrepreneuriat :

- stimulation de la culture de l'entrepreneuriat dans le cadre d'une offre de formation et des activités de recherche, en partenariat avec le milieu socio-économique par la mise en place de **mesures structurantes et innovantes** : délivrance de crédits pour des modules spécifiques à l'entrepreneuriat, politique de stages centrée sur l'innovation et l'entrepreneuriat, développement d'outils et de compétences liées à l'entrepreneuriat hors du cursus de formation, mais intégrés au parcours d'apprentissage académique ;
- création **d'opportunités d'échanges** entre les professionnels et les étudiants pour la mise en place d'activité de sensibilisation à l'entrepreneuriat ;
- mise en place d'un **incubateur entrepreneurial** au sein de l'établissement pour renforcer le lien entre les professionnels, les enseignants et les étudiants dans la création de projets innovants ; cet incubateur permettant plus généralement la mise en réseau entre le monde académique et les milieux économiques ;
- autres formes de dispositifs à préciser.

4. CONDITION DE CANDIDATURE

L'établissement porteur du projet doit :

- être membre de l'AUF ;
- être à jour dans le paiement de sa cotisation à l'AUF ;
- soumettre le formulaire de candidature dans les délais impartis ;
- produire l'ensemble des pièces demandées dans le formulaire.

5. CRITÈRES DE SÉLECTION DES DOSSIERS

Les dossiers seront examinés par la Commission régionale des experts (CRE) de l'AUF lors de sa réunion de septembre 2018.

Les critères de sélection :

- projet multi-partenarial avec une implication des acteurs économiques ;
- projet avec recherche systématique de cofinancements ;
- projet innovant centré dans un contexte académique et socio-économique à préciser ;
- projet reposant sur un pilotage stratégique sur objectifs ciblés et résultats mesurables ;
- valeur ajoutée de/pour la Francophonie.

Important : les projets peuvent être acceptés sous réserve de modifications recommandées par la CRE. Ces recommandations peuvent aussi bien porter sur des aspects scientifiques que financiers.

6. RESPONSABILITÉ, DURÉE, TYPES D'ACTIVITÉS ET DE FINANCEMENTS ÉLIGIBLES.

Responsabilité du projet

Le porteur de projet – personne qui sera en charge de la mise en œuvre des activités du projet - doit assumer la gestion du projet et envoyer un rapport d'activité et financier à l'AUF à la fin de l'année civile. Il doit être francophone.

La mise en place du projet doit être portée par une équipe qui doit assurer l'organisation des activités, la promotion, la gestion administrative.

Les membres d'équipe d'organisation				
	Titre	Nom, prénom	Fonction dans l'établissement	Fonction(s) attribuée(s) dans le projet
1				
...				

Durée du projet, financement et types d'activités

La durée du projet est fixée du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020.

Le montant de l'accompagnement financier accordé par l'AUF varie entre 10 000 et 15 000 euros. Cet accompagnement doit s'inscrire dans le cadre d'un cofinancement **d'autres partenaires d'un minimum de 70 % du montant total du budget.**

Les dépenses éligibles ont pour objectif de financer des activités indiquées dans la rubrique 3.

6. CALENDRIER

- **20 mars 2018** : lancement de l'appel à projets régional
- **15 juillet 2018** : clôture de l'appel à projets régional
- **Septembre/octobre 2018** : sélection des dossiers par la CRE
- **Début novembre 2018** : envoi par courrier électronique des résultats aux porteurs de projets sélectionnés ;
- **Entre le 10 et 30 novembre 2018** : signature des conventions d'accompagnement et démarrage des projets.

7. CONSTITUTION DU DOSSIER

Le dossier de candidature doit se composer des éléments suivants :

- le dossier de candidature, dûment complété (modèle joint) ;
- le budget prévisionnel avec la programmation des activités (modèle joint) ;
- la liste des partenaires et une lettre d'engagement de chaque partenaire ou la liste des partenaires co-signée.

Toutes les pièces constitutives du dossier doivent être rédigés en français. L'absence de l'une d'entre elles entraînera automatiquement le rejet du dossier.

Le dossier complet avec le cachet de l'établissement porteur de projet doit être adressé en version originale et en version électronique au plus tard le **15 juillet 2018** à l'adresse suivante :

Madame Nguyen Thuy Huyen

Responsable de projet – Direction Asie-Pacifique de l'AUF

8, Tran Hung Dao, Hanoï, Vietnam – Tel : (84 24) 3 8247 382

Adresse électronique : nguyen.thuy.huyen@auf.org